



Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse suivante:  
[patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports.html](https://patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports.html)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la ministre du Patrimoine canadien,  
2024.

No. de catalogue : CH2-4F-PDF

ISSN : 2816-2749

# Table des matières

1. Introduction .....	4
1.1 Autorisations, mandat et programmes.....	4
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	4
1.3 Structure financière de Patrimoine canadien.....	5
2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs ....	5
2.1 État des autorisations.....	5
2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant .....	6
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	7
5. Approbation par les cadres dirigeants.....	8
État des autorisations (non vérifié).....	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées) .....	10

## Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

### 1. Introduction

Ce deuxième rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2024-2025 ainsi que le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2023-2024. Il a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 - [Rapport financier trimestriel de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor conformément au référentiel d'information financière à usage particulier décrit dans la directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le Comité ministériel d'audit a examiné ce rapport.

Le rapport financier trimestriel présente un énoncé des résultats, des risques et des changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes ainsi que des tableaux d'information financière trimestrielle. Les tableaux d'information financière trimestrielle permettent de faire la comparaison entre les dépenses ministérielles en cours d'exercice et les autorisations accordées par le Parlement, et présentent l'information financière comparative de l'exercice précédent.

#### 1.1 Autorisations, mandat et programmes

Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nos politiques et nos programmes favorisent un milieu permettant aux Canadiens de faire l'expérience d'expressions culturelles dynamiques, de célébrer notre histoire et notre patrimoine et de bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos langues officielles et les langues autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

Plus de détails sur les autorisations, mandat et programmes de Patrimoine canadien (PCH) peuvent être trouvés dans le [Plan ministériel 2024-2025](#) et dans le [Budget principal des dépenses de 2024-2025](#).

#### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce deuxième rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec les crédits du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2024-2025.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

## Patrimoine canadien

### Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

PCH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### 1.3 Structure financière de Patrimoine canadien

PCH a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées qui incluent le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et le crédit 5 – Subventions et contributions, et des autorisations législatives qui sont composées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, du traitement et allocation pour automobile des ministres et les paiements législatifs des lieutenants-gouverneurs.

## 2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs

### 2.1 État des autorisations

Se référer à l'État des autorisations à la fin du rapport pour plus de détails.

Les autorisations de 2024-2025 de PCH disponibles à la fin du mois de septembre 2024 ont diminué de 77,3 millions de dollars comparativement à l'année précédente (de 1 992,8 millions de dollars en 2023-2024 à 1 915,5 millions de dollars en 2024-2025). Plus précisément, les crédits totaux disponibles ont diminué de 106,3 millions de dollars en crédit 5 – Subventions et contributions, ont augmenté de 28,5 millions de dollars en crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 0,5 million de dollars en autorisations législatives.

La diminution globale des autorisations est principalement due à la réduction du financement destiné à soutenir les communautés autochtones dans leurs efforts pour récupérer, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones et à soutenir les organisations autochtones dans leur engagement continu en faveur de la mise en œuvre de la loi sur les langues autochtones, ainsi qu'aux réductions annoncées dans le Budget de 2023 en vue de recentrer les dépenses du gouvernement. Cette diminution s'explique également par la fin de plusieurs financements temporaires et par un retour aux niveaux d'activités des programmes ministériels antérieurs à la COVID-19.

La diminution est partiellement compensée par une augmentation dans les programmes des langues officielles avec un nouveau financement pour la collaboration intergouvernementale sur les langues officielles et pour le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ainsi qu'un nouveau financement reçu pour la Stratégie antiraciste du Canada 2023-2028 et pour soutenir le travail du représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie.

## Patrimoine canadien

### Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

La réduction dans les autorisations sera atténuée par le nouveau financement annoncé dans le Budget de 2024. Ainsi, Patrimoine canadien recevra un total de 723,4 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives liées au soutien des festivals, aux spectacles et aux arts de la scène, à la construction et à la rénovation de musées et de centres culturels, à la promotion de l'accès aux livres, aux nouvelles et au journalisme, au soutien des langues et des cultures autochtones, à la lutte contre la haine, au soutien des langues officielles, au soutien du sport et à l'édification de communautés diversifiées et sécuritaires. Le travail pour accéder au financement a commencé et le financement devrait être reflété dans le futur budget principal ou dans les budgets supplémentaires.

### 2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Se référer à l'État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant à la fin du rapport pour plus de détails.

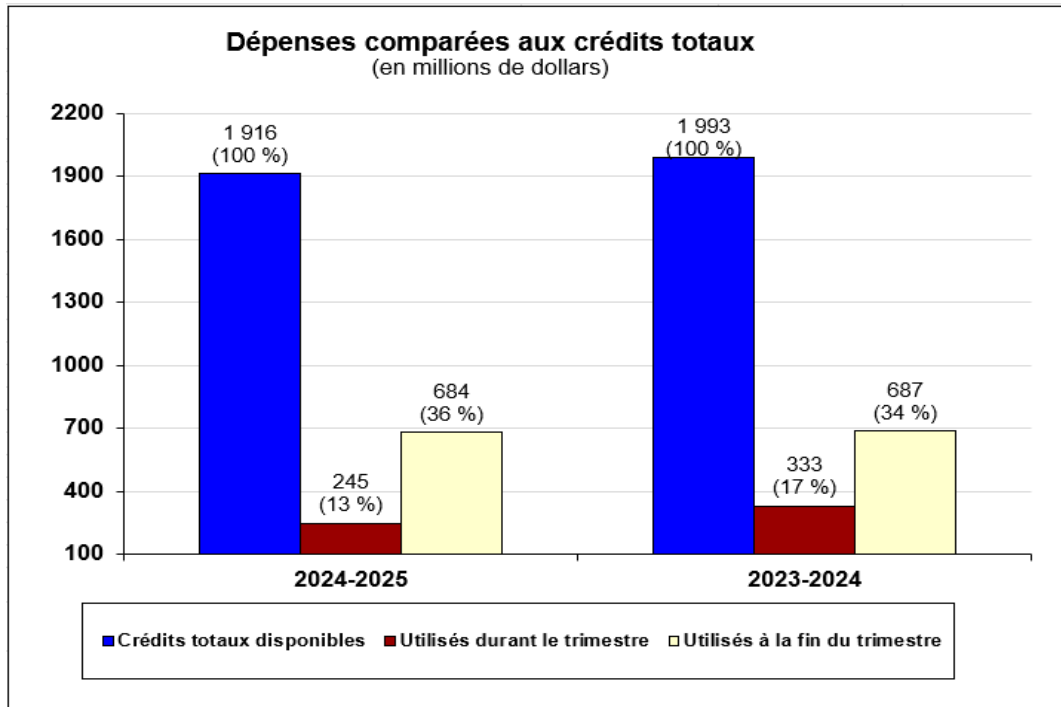
Les dépenses totales au cours du deuxième trimestre de 2024-2025 ont diminué de 87,9 millions de dollars comparativement au deuxième trimestre de l'année précédente, représentant une diminution des dépenses de 26 %.

La diminution des dépenses se voit principalement dans les paiements de transfert qui ont diminué de 95,9 millions de dollars (de 269,3 millions de dollars en 2023-2024 à 173,4 millions de dollars en 2024-2025). Cette diminution s'explique par des variations dans les calendriers de paiement ainsi que par la signature d'accords pluriannuels en 2023-2024, ce qui a permis des paiements plus tôt en 2024-2025.

Il est important de noter que bien que chaque trimestre achevé de 2024-2025 indique une variation des dépenses par rapport au même trimestre en 2023-2024, le cumul des dépenses pour les six premiers de chacun des exercices financiers est comparable.

Comme le montre le tableau ci-dessous, PCH a dépensé 13 % de ses autorisations au deuxième trimestre 2024-2025, comparé à 17 % au deuxième trimestre 2023-2024.

## Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024



### 3. Risques et incertitudes

Les réductions de dépenses résultant des efforts de recentrage des dépenses gouvernementales auront un impact sur la plupart des secteurs desservis par le ministère et pourraient mettre à l'épreuve la capacité du ministère. Le ministère vise à atténuer ces risques en soutenant les bénéficiaires par le biais d'une communication active visant à les aider à comprendre les changements dans les programmes et les processus de financement touchés, et en mettant en évidence les mesures alternatives ou les mécanismes de financement disponibles, le cas échéant. Le risque qui pèse sur la capacité du ministère à fournir des prestations est géré par la gouvernance et la surveillance des stratégies de gestion financière axées sur les risques et par la mise en œuvre des plans ministériels de réduction des dépenses.

### 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

David Dendooven, sous-ministre adjoint du Secteur de la politique stratégique, planification et affaires ministérielles a pris sa retraite de la fonction publique le 10 octobre 2024.

Gaveen Cadotte, sous-ministre adjointe du Secteur du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme a rejoint le Bureau du Conseil privé le 15 octobre 2024.

## Patrimoine canadien

### Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

Owen Ripley, sous-ministre adjoint délégué du Secteur des Affaires culturelles a accepté un poste à Justice Canada où il y est entré en fonction le 15 octobre 2024.

Charles Slowey, sous-ministre adjoint à Patrimoine canadien a accepté un nouveau rôle à Services aux Autochtones Canada qui débutera le 12 novembre 2024.

## 5. Approbation par les cadres dirigeants

Approuvé par :

---

Isabelle Mondou, Sous-ministre

Gatineau, Canada  
Date : 24 novembre 2024

---

Véronique Côté, Dirigeante principale des  
Finances

Gatineau, Canada  
Date : 19 novembre 2024



## Patrimoine canadien

### Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

#### État des autorisations (non vérifié)

#### Exercice 2024-2025 et 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2023-2024
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	246 880	63 585	117 835	218 374	55 990	107 317
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 637 605	172 889	549 878	1 743 891	268 811	564 484
Législatif - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 819	7 174	14 348	28 336	6 780	13 560
Législatif - Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	99	25	50	95	23	47
Législatif - Ministre des Sports et de l'Activité physique - Traitement et allocation pour automobile	99	24	49	95	16	39
Législatif - Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196	461	892	1 196	420	841
Législatif - Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637	408	408	637	402	402
Législatif - Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	182	114	114	182	104	104
Remboursement des revenus de l'année précédente	0	35	74	0	35	45
Dépense des produits de la vente de biens de l'État	15	0	0	18	0	0
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>1 915 532</b>	<b>244 715</b>	<b>683 648</b>	<b>1 992 824</b>	<b>332 581</b>	<b>686 839</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>1 915 532</b>	<b>244 715</b>	<b>683 648</b>	<b>1 992 824</b>	<b>332 581</b>	<b>686 839</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## Patrimoine canadien

### Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

### Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

### Exercice 2024-2025 et 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2023-2024
<b>Dépenses</b>						
Personnel	246 369	61 007	117 768	217 979	54 013	105 965
Transports et communications	806	738	1 303	1 580	871	1 245
Information	2 878	445	774	2 307	804	1 225
Services professionnels et spéciaux	24 236	7 786	11 943	26 266	5 817	10 712
Location	3 475	1 815	2 929	2 474	2 059	3 284
Services de réparation et d'entretien	2 219	260	463	928	189	341
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 854	292	427	1 696	332	518
Acquisition de matériel et outillage	2 947	65	122	2 510	46	101
Paiements de transfert	1 638 425	173 410	550 399	1 744 711	269 316	564 989
Autres subventions et paiements	355	868	1 335	405	946	1 991
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>1 923 564</b>	<b>246 686</b>	<b>687 463</b>	<b>2 000 856</b>	<b>334 393</b>	<b>690 371</b>
Revenus affectés aux dépenses	- 8 032	- 1 971	- 3 815	- 8 032	- 1 812	- 3 532
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>- 8 032</b>	<b>- 1 971</b>	<b>- 3 815</b>	<b>- 8 032</b>	<b>- 1 812</b>	<b>- 3 532</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>1 915 532</b>	<b>244 715</b>	<b>683 648</b>	<b>1 992 824</b>	<b>332 581</b>	<b>686 839</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.